Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 033-213305535-20261110-2027_07_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CO[illegible]

Nombre de Conseillers	**15**
En exercice	**15**
Présents	**13**
Votants	**14**

L'an deux mil vingt-six le 10 novembre à 18h00
Le Conseil Municipal de la commune de VIRSAC (Gironde) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Virsac sous la présidence de Madame Christiane BOURSEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 novembre 2026
Présents : Mmes BAILLELY, BART, BOURSEAU, CHAUVREAU, LAFOND, SUMYK, DIOME, MM CHASLES, DELMARRE, DOUENCE, LOURTEAU, VIEUX, DELARBRE.
Absent excusé : M. Michaël VANDERRIELE
Absent excusé donnant procuration : Mme Carole GALLANT donne procuration à Mme BOURSEAU
Secrétaire de séance : Madame Laëtitia SUMYK.

2026-07-06 : Bilan de la concertation et arrêt du projet de règlement local de publicité (RLP)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 581-14 et suivants, et L. 581-14-1 ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-6, L. 153-19, R. 153-3 et R. 153-4 ;
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience) ;
Vu la délibération du conseil municipal du 7 novembre 2023 prescrivant l'élaboration du règlement local de publicité, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;
Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;
Vu le projet de règlement local de publicité soumis au conseil municipal ;

Madame le Maire rappelle les objectifs poursuivis par l'élaboration du règlement local de publicité, fixés par la délibération du 7 novembre 2023 ;
Elle présente les modalités de concertation mises en œuvre, conformément à la délibération de prescription ;
Elle présente enfin le projet de règlement local de publicité et ses principaux choix : zonage, prescriptions applicables à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes, traitement de la RN 10, de l'A 10 et de la zone d'activités de « La Rivière », règles relatives aux dispositifs lumineux et numériques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité pour le RLP :

- Le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;
- L'arrêt du projet de règlement local de publicité de la commune de Virsac, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Le projet arrêté sera transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, ainsi qu'aux personnes ayant demandé à être associées ou consultées. Ces personnes disposent d'un délai de trois mois à compter de la transmission pour rendre leur avis ; à défaut, celui-ci est réputé favorable (article R. 153-4 du code de l'urbanisme) ;
- Le projet sera également soumis pour avis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans les mêmes conditions (article L. 581-14-1 du code de l'environnement) ;
- Le projet arrêté sera soumis à enquête publique, organisée par le maire conformément à l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme et au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement ;
- Le bilan de la concertation et les avis recueillis seront joints au dossier d'enquête publique ;
- La présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme.

Fait et délibéré à Virsac, le 10 novembre 2026

Le Maire, Christiane BOURSEAU

MAIRIE DE VIRSAC
33240 (Gironde)

La Secrétaire, Laëtitia SUMYK

Mme le Maire
 # Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Mairie,
 # informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 033-213305535-20261110-2027_07_06-DE